FICHE PRODUIT

SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS

PROAGRI

RÉGLEMENTATIONS

PLAN D'ÉPANDAGE

VOUS SOUHAITEZ

- Réaliser un plan d'épandage pour votre élevage soumis à déclaration ou à autorisation comme ICPE

NOTRE SERVICE

Nous vous proposons :

- la récupération des éléments cartographiques de la déclaration PAC de l'exploitation
- L'évaluation des quantités d'effluents d'élevage produits par l'exploitation
- La valorisation de l'azote à épandre par les cultures présentes

Nous vous apportons la réalisation d'un document de synthèse qui :

- Évalue les quantités d'azote émis par les animaux d'élevage de l'exploitation et les quantités d'effluents d'élevage produits par l'exploitation
- Estime les surfaces d'épandage potentielles disponibles sur l'exploitation et chez les repreneurs des effluents d'élevage de l'exploitation concernée
- Démontre l'adéquation entre les surfaces disponibles pour l'épandage, les quantités à épandre et la valorisation par les cultures présentes de l'azote à gérer

LES AVANTAGES PROAGRI

- Conseillers experts en élevage

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DRÔME

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DROME
145, Av. G. BRASSENS - CS 30418
26504 BOURG-LES-VALENCE CEDEX
Tél. 04 75 82 40 00 - Fax : 04 75 42 85 76
accueil@drome.chambagri.fr
Horaires : de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (lundi : 8 h 30)
www.drome.chambre-agriculture.fr

INFOS PRATIQUES

Public :

- Vous êtes éleveur soumis à la réglementation des ICPE, y compris pour les repreneurs d'effluents d'élevage

Modalités et durée :

- Recueil des éléments cartographiques à partir de la déclaration PAC
- Calcul des quantités d'azote produites sur l'élevage et de celles à gérer sur l'exploitation en votre présence

Tarifs et conditions sur demande :

Pour plus d'informations, consulter votre contact

Votre contact

Sylvie PILLOT
Assistante
04 75 82 40 29
sylvie.pillot@drome.chambagri.fr

Vos intervenants

Conseillers spécialisés en agro-environnement